



MISSION REGIONALE D'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE
HAUTS-DE-FRANCE
DU CONSEIL GENERAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

La Présidente
de la mission régionale
d'autorité environnementale
Hauts-de-France
à

Métropole Européenne de Lille

Service Aménagement et Habitat
1 rue du Ballon
CS 50749
59034 Lille Cedex

Lille, le 10 juillet 2018

Objet : Avis de l'autorité environnementale sur le projet de modification de la création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Arras Europe par la densification de l'îlot « Prévoyance » à Lille

N° d'enregistrement Garance : 2018-2522

Madame, Monsieur

L'autorité environnementale a été saisie le 9 mai 2018 pour émettre un avis sur le projet cité en objet.

Aucun avis de l'autorité environnementale n'a été formellement produit dans le délai de deux mois suivant la saisine.

Le présent courrier vous informe de l'absence d'observation de l'autorité environnementale sur le projet. Le présent courrier sera joint au dossier de modification de la zone d'aménagement concerté mis à disposition du public.

Cette information sera publiée sur le site internet de la MRAE Hauts-de-France.

La Présidente
de la mission régionale d'autorité environnementale
Hauts-de-France

Patricia Corrèze-Lénée

Copies : Préfecture du Nord
DREAL Hauts-de-France